

Symphonie pour quelques bruits...

La lutte contre le bruit a été déclarée comme étant l'une des priorités du ministère de l'environnement. Le nombre grandissant de litiges de voisinage liés aux bruits montre que cette question est de plus en plus d'actualité. Ces litiges sont d'ailleurs plus nombreux en été. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi, en ce début d'été, d'attirer à nouveau* votre attention, avec le sourire, sur ce sujet, de sorte que ces problèmes puissent se régler, de préférence à l'amiable et, dans les cas où cela s'avère impossible, de signaler les voies de recours envisageables.

* (Lettre déjà publiée en avril 1989)

C'est un rare privilège que celui de pouvoir occuper un appartement peu bruyant, au pied duquel les espaces verts sont des havres de paix appréciés par les citoyens que nous sommes. En ces lieux, tout peut paraître calme et serein. Tout peut donner à penser que nous vivons éloignés des bruits et des tourments de la civilisation. Le rêve de chacun n'a-t-il pas été, un jour ou l'autre, de posséder son logement, où il pourrait vivre au quotidien, au rythme qu'il aurait choisi ?

Seul ou en famille, il pourra s'y épanouir, y rêver, s'y reposer. Il attachera d'autant plus d'importance à ce toit qu'il aura consacré plusieurs années d'économies à réaliser son rêve. Il viendra s'y réfugier avec les siens, pour y oublier ses soucis...

Et pourtant, le soir venu ...

Que de fois n'avons-nous pas dû, bien malgré nous, nous transformer en auditeurs obligés de quelque symphonie criarde, sur le thème du "trouble de jouissance" ? Seuls, les auteurs sont en mesure d'apprécier à sa juste valeur la partition aux accords discordants. Pourtant, les bruits domestiques, sources de bien des conflits dans la vie d'un immeuble, peuvent souvent être évités, ou tout au moins atténués, avec un minimum de précautions.

Que la fête commence...

Dès 19 heures 30, un va et vient insolite, laisse augurer d'une soirée joyeuse chez un proche voisin. Vous en avez un avant-goût par la sonnette d'entrée, dont le son rappelle celui des passages

à niveau non gardés. On l'aurait souhaitée plus discrète ...

Ce soir, elle va retentir autant de fois que vont se présenter, en vagues successives, les invités appelés à la fête. Sur le pas de la porte, embrassades, rires, tapes sur l'épaule du maître de céans, joie non dissimulée des retrouvailles... Quoi de plus normal et d'acceptable à cette heure, que ces manifestations un tantinet bruyantes, pour traduire son amitié ?

Dans l'appartement voisin, on a peine à suivre, à la télévision, le programme de la soirée. En effet, de l'autre côté de la cloison, cris de joie, applaudissements chaleureux, éclats de voix prennent l'allure d'un dîner spectacle du Moulin Rouge ou du Lido.

Que dire également des invités se lavant les mains au robinet défectueux de la salle de bains, source de coups de bélier entendus des résidents jusqu'aux derniers étages.

Ouf, ils sont partis ... Il est tard. Vous entendez maintenant le va-et-vient de la maîtresse de maison entre la salle

de manger et la cuisine. Ses pas, sur une symphonie de talons aiguilles, sont ponctués par l'ouverture intempestive du vide-ordures.

Et cette gaine, combien d'occupants l'utilisent-ils de façon rationnelle ? Bouteilles, boîtes de conserves et autres déchets s'y déversent, occasionnant un bruit infernal qui se répercute à tous les étages durant leur chute vertigineuse vers les abîmes du sous-sol ...

Un court moment de calme vous laisse apprécier la précipitation de l'eau dans l'évier inox de la cuisine. Puis la chasse d'eau mal entretenue malgré nos recommandations, produit un sifflement perceptible sur toute la colonne. Dans tout ce tintamarre, comment se reposer ?

Notre maîtresse de maison, en femme instruite de ses obligations ménagères, prendra soin, avant de se coucher, de mettre en marche son lave-vaisselle, dont le ronronnement lancinant ne pourra que ravir les insomniaques. Entre le prélavage et le séchage, en transitant par les lavages et les rinçages successifs, on aurait mauvaise grâce de lui tenir rigueur de l'écoulement des eaux usées. Cela fait partie intégrante de cette soirée pour le moins réussie, au royaume des nuisances.

Nous vous épargnons la suite de la nuit où les bruits peuvent malheureusement se prolonger sur un autre registre... L'immeuble a enfin retrouvé sa sérénité...

Quousque tandem ?

QUELQUES ADRESSES UTILES...

Plusieurs organismes ou associations s'intéressent aux questions liées au bruit. Elles pourront vous renseigner et vous documenter de façon plus complète.

Voici les adresses de quelques uns d'entre eux :

- **Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) :**
12, rue Jules Bourdais - 75017 Paris - Téléphone 01 47 64 64 64
- **Ligue Française contre le Bruit :**
8, rue de Stockholm - 75008 Paris - Téléphone 01 45 22 79 33
- **Comité National d'Action contre le Bruit :**
19, rue de Liège - 75008 Paris - Téléphone : 01 44 63 06 30

Au théâtre ce soir...

Au risque de vous décevoir, il ne s'agit pas de la célèbre émission télévisée qui faisait, il y a quelques années, les délices de certaines de nos soirées et dont seul, Pierre Sabbagh avait le secret.

Parlons simplement du couple connu pour l'attachement profond qu'il manifeste à assister à toutes les premières du monde du spectacle.

C'est au retour des intéressés, à une heure avancée de la nuit, alors que chacun, dans l'immeuble, se repose du sommeil du juste pour mieux affronter la journée de labeur à venir, que les choses se gâtent.

Les faits se situent généralement vers 1 heure 30 du matin. Sitôt la porte de leur appartement franchie, l'adorable caniche de la maison s'empresse de manifester, par des aboiements interminables, le bonheur intense qu'il éprouve à retrouver ses maîtres. Ils succèdent à ceux, furieux, qu'il prodiguait durant leur absence : n'avait-il pas été injustement abandonné ? Pauvre bête. N'a-t-elle pas maintenant à satisfaire un besoin naturel bien compréhensible ?

Monsieur reprend l'ascenseur pour que le toutou s'en donne à cœur joie sur la pelouse fraîchement refaite.

Pendant ce temps, Madame arpente l'appartement sur ses talons... un petit tour à la cuisine... la propreté avant tout. Tout comme l'hygiène corporelle qui l'amène, après une soirée, à faire couler un bain : on pourra entendre les bruits amplifiés dans les tuyauteries à une heure aussi tardive, tout comme la manœuvre de la chasse d'eau qui prendra l'allure de véritables chutes du Niagara.

Bricolage et bricoleurs...

Quoi de plus agréable, de plus passionnant, que de pouvoir façonner de ses mains un meuble d'appoint, de s'initier à l'art subtil de l'encadrement des toiles, et de fixer ensuite ses œuvres aux murs de son appartement... ? Les samedis et les dimanches, dès les premières heures de la matinée, le départ est donné.

Tout est prêt pour ce fantastique concert des temps modernes. Le refrain est identique et invariable, pour chacun de ces artistes du mar-

teau, de la perceuse ou de la scie. Ailleurs, un artiste en herbe joue des gammes sur un piano prêt à rendre l'âme, tandis qu'un amateur d'opéra fait, d'un autre appartement, profiter ses voisins de sa passion pour le dernier disque qu'il vient de s'offrir.

Dans ce bruit incessant un nouveau-né se met à crier.

Ayons également une pensée pour les obsédés de la voiture. Il ne faudrait pas les oublier. Eux aussi figurent en bonne place sur l'échelle des nuisances...

Vous les connaissez, les passionnés du moteur : ce moulin tant aimé, que l'on fait tourner pour s'assurer d'un ronronnement parfait, d'un réchauffement progressif du véhicule. Le paroxysme étant atteint par une brusque accélération dans le calme du petit matin. A cette heure-là, rien ne peut vous échapper, ni à vous, ni à ceux qui dorment non loin de là.

Même si vous n'avez pas un amateur dans votre entourage, vous aurez certainement pu apprécier au moins une fois le démarrage "foudroyant" d'une moto au pot d'échappement mal réglé, réveillant la résidence et le quartier tout au long de sa course.

Assez ! ...

Nous pourrions continuer ces exemples à l'envi. Mais nous pensons avoir été compris.

Sincèrement, ne vous êtes-vous pas reconnu, dans l'un des cas décrits ?

Les recours...

A l'évidence, le bruit perturbe la santé, et notre calme réciproque dépend, avant toute chose, de la bonne volonté de chacun en la matière.

Face à un problème de bruit, la concertation et le dialogue sont toujours la meilleure voie à emprunter.

Que de fois, le syndic est-il saisi de réclamations à l'encontre de certains occupants, quelquefois même en lui demandant de ne pas citer sa source... alors qu'il serait tellement plus facile et surtout plus naturel de s'adresser directement au fauteur du trouble ! Si un tel cas se produit, n'hésitez pas à rencontrer votre voisin bruyant, et à lui expliquer vos griefs, car il n'est peut-être pas conscient de la gêne qu'il occasionne. Proposez lui des solutions que, vous-même aurez pu expérimenter. Il faut par ailleurs savoir que, si le syndic a pour mission de faire respecter

le règlement de copropriété, il n'a pas contre aucun pouvoir de police. De plus, il représente le syndicat des copropriétaires. Or, nombre de magistrats refuse l'intervention de celui-ci en matière de bruit. L'argument utilisé consiste à dire que le syndicat n'ayant pas d'oreilles pour entendre, il ne saurait subir de dommage, et donc agir en justice pour demander réparation d'un préjudice qui ne lui est pas personnel. Cela explique nos difficultés pour faire respecter la réglementation, et nos réticences pour intervenir dans des conflits de ce type.

A qui donc vous adresser en cas de bruits de voisinage, si vos démarches amiables ont échoué ?

En priorité à la mairie, ou à défaut à la police, à la gendarmerie ou à la préfecture (DDASS chargée des problèmes de bruit).

Lorsqu'une infraction est constatée par l'autorité administrative, les responsables sont mis en demeure de prendre toutes dispositions pour que soit respectée la tranquillité des voisins. En cas de refus ou de récidive, un procès-verbal est établi et transmis à la justice. Si la voie administrative échoue également, reste la voie judiciaire qui vous permet d'avoir recours aux juridictions civiles.

Le juge peut être saisi en cas de dommage anormal, lorsque le préjudice revêt un certain degré de gravité, c'est-à-dire lorsque le dommage excède les inconvénients normaux du voisinage. Le magistrat, après constatation par expert, peut accorder des dommages et intérêts, mais aussi ordonner toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les troubles.

Signalons par ailleurs qu'en matière de constructions neuves, la loi a fixé à six mois à compter de la prise de possession, le délai imparti à l'acquéreur pour exercer un recours judiciaire à l'encontre de son vendeur, si les normes prévues en matière d'isolation phonique n'ont pas été respectées.

A titre de conclusion, répétons-le encore : en matière de bruits, les meilleurs remèdes sont la concertation, le dialogue et la bonne volonté. Les voies de recours administratif et judiciaire ne doivent être utilisées qu'au cas où toutes les autres voies se sont révélées sans effet.